



COMMUNE DE CHIGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Municipalité de Chigny, se conformant aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, soumet à l'enquête publique du 18 août au 17 septembre 2023 :

- le plan d'affectation communal PACom

composé des pièces suivantes :

- Plan d'affectation communal (échelle 1 :5'000),
- Plan de détail – Vieux Village (échelle 1 :1'000)
- Plan de détail – Le Bochat - La Morgette (échelle 1 :1'000)
- Plan de détail – Les Vaugues (échelle 1 :1'000)
- Plan de détail – L'Eglantine (échelle 1 :1'000)
- Plan de détail – Les Renches (échelle 1 :1'000)
- Plan de détail – La Motte (échelle 1 :1'000)

- le règlement sur le plan d'affectation communal (RPACom)

- la constatation de la nature forestière en bordure de zone à bâtir

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi que ses annexes.

Le dossier est déposé au greffe municipal pour la durée de l'enquête publique **du 18 août au 17 septembre 2023** inclusivement, où il peut être consulté librement pendant les heures d'ouverture (mardi 10h00 à 12h00 et 17h30 à 18h30).

Durant cette période, les observations ou oppositions motivées éventuelles doivent impérativement être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, ou déposées par écrit au greffe municipal (inscription sur la feuille d'enquête), avant l'échéance du délai d'enquête faute de quoi elles ne seront pas prises en tenir compte.

La Municipalité

Date	Oppositions et observations